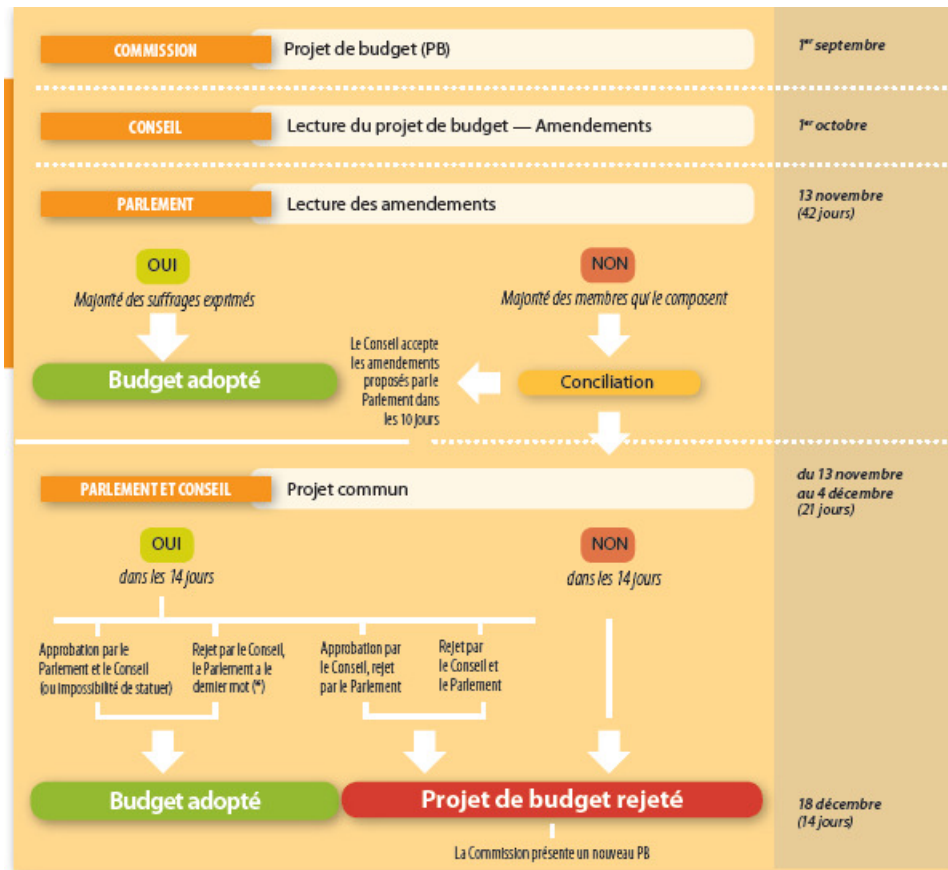


Comprendre le Budget Européenⁱ



Comment l'argent est-il dépensé ?

La responsabilité finale de l'exécution du budget incombe à la Commission européenne. En pratique, la part du lion du budget de l'UE (environ 76 %) est exécutée en **gestion dite partagée**. Dans le cadre de ces dispositions, ce sont les autorités des États membres, plutôt que les services de la Commission, qui gèrent les dépenses. Toute une série de mécanismes de contrôle sont en place pour garantir que les fonds en question sont gérés correctement et conformément aux règles en vigueur. La Commission a l'obligation de recouvrer les montants indûment versés, que ce soit à la suite d'erreurs, d'irrégularités ou de fraudes délibérées. Les États membres sont tout autant responsables de la protection des intérêts financiers de l'UE. À cette fin, ils coopèrent dans leurs efforts avec la Commission et avec l'OLAF — l'Office européen de lutte antifraude — dont le rôle est d'effectuer des enquêtes sur les cas potentiels de fraude et de contribuer à rendre la législation de l'UE «étanche à la fraude».

Les comptes de l'UE sont publiés chaque année et soumis à l'audit externe de la Cour des comptes. La «décharge» (évaluation finale) est donnée par le Parlement, compte tenu des recommandations du Conseil.

ⁱ Source : Le budget de l'Union Européenne en un coup d'œil, Luxembourg: Office des publications de l'Union Européenne, Union européenne, 2010

D'où vient l'argent ?

L'Union européenne dispose de «ressources propres» pour financer ses dépenses. Légalement, ces ressources lui appartiennent. Les États membres les perçoivent au nom de l'UE et les versent au budget de l'Union.

Les ressources propres sont de trois types :

- **les ressources propres traditionnelles (RPT)**, qui consistent essentiellement en droits de douane perçus sur les importations de produits en provenance de pays tiers. Elles rapportent environ 12 % des recettes totales;
- **la ressource fondée sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** est un taux de pourcentage uniforme qui est appliqué à l'assiette TVA harmonisée de chaque État membre. La ressource TVA représente 11 % des recettes totales;
- **la ressource fondée sur le Revenu National Brut (RNB)** est un taux de pourcentage uniforme appliqué au RNB de chaque État membre. Bien qu'il s'agisse d'un élément d'équilibrage, elle est devenue la principale source de revenu, représentant quelque 76 % des recettes totales.

Le budget est également alimenté par d'**autres recettes**, telles que les impôts acquittés par le personnel de l'UE sur ses rémunérations, les contributions de pays tiers à certains programmes de l'Union et les amendes infligées aux entreprises qui enfreignent les règles de concurrence ou d'autres lois. Ces ressources diverses s'élèvent à environ 1 % du budget.

Où va l'argent ?

Le budget annuel de l'Union européenne (UE) équivaut à environ 1 % de la richesse nationale de l'Union, soit quelque 244 euros par citoyen de l'UE.

Cet argent est utilisé dans le but d'améliorer la vie quotidienne des citoyens: permettre aux étudiants de faire des études à l'étranger, faciliter l'accès des petites entreprises à des marchés plus vastes et à un environnement équitable, accroître les possibilités qu'ont les chercheurs de développer leurs idées, ou encore offrir de nouvelles possibilités de formation aux demandeurs d'emploi.

Directement ou indirectement, nous bénéficions tous de l'une ou l'autre des activités financées par le budget de l'UE, que ce soit sous la forme de plages plus propres, d'aliments plus sains dans notre assiette, de meilleures infrastructures routières ou de la protection de nos droits fondamentaux.

Les actions et les projets financés par le budget de l'UE reflètent les priorités fixées par l'Union européenne à un moment donné. Ils sont regroupés sous six grandes catégories de dépenses (appelées «rubriques») et trente et un domaines politiques.

Le budget de l'UE finance des actions et des projets dans les domaines politiques où les États membres ont tous convenu d'agir au niveau de l'Union. Une action commune dans ces domaines peut se révéler plus efficace et moins onéreuse.

- **Croissance et emploi**

Pour la période 2007-2013, les pays de l'UE ont décidé de consacrer une grande partie de leurs efforts communs et du budget de l'Union au renforcement de la **croissance économique** et à la création d'**emplois**. La croissance durable est devenue l'une des grandes priorités de l'UE. L'économie de l'Union doit être plus compétitive et les régions moins prospères doivent rattraper les autres.

- **Nos ressources naturelles**

Grâce à leur diversité géographique et climatique, les pays de l'Union produisent une grande variété de produits agricoles, que le consommateur européen peut se procurer à des prix raisonnables. Les efforts de l'UE dans ce domaine ont deux objectifs principaux. Tout d'abord, les produits agricoles doivent correspondre aux attentes des consommateurs, notamment en ce qui concerne leur **haut niveau de sûreté et de qualité**. Ensuite, les agriculteurs doivent être en mesure de planifier et d'adapter leur production en fonction de la demande des consommateurs, tout en respectant la législation en matière d'environnement et de bien-être des animaux.

- **Libertés fondamentales, sécurité et justice**

De même, la lutte contre le **terrorisme**, la **criminalité organisée** et l'**immigration clandestine** se révèle bien plus efficace lorsque les pays de l'UE partagent leurs informations et agissent conjointement. L'UE s'efforce d'améliorer sa gestion des flux migratoires vers le territoire de l'Union, de renforcer la coopération en matière pénale et judiciaire, et de promouvoir des sociétés sûres, fondées sur l'État de droit.

- **Être européen: débat, dialogue et culture**

L'UE compte quelque 500 millions d'habitants. Nous parlons de nombreuses langues et nos cultures sont différentes. Ensemble, nous constituons la richesse inestimable de l'Union européenne: sa diversité culturelle fondée sur des valeurs communes. Le budget de l'Union assure la promotion et la protection de cette richesse et de ce **patrimoine culturel**, tout en encourageant la **participation active** aux débats sociaux qui nous concernent. Il vise également à protéger la **santé publique** et les **intérêts des consommateurs**.

- **Acteur mondial**

Les retombées du financement communautaire ne sont pas circonscrites au territoire de l'Union. Pour beaucoup, le budget de l'UE fournit l'**aide d'urgence dont ils ont grandement besoin à la suite d'une catastrophe** naturelle. Pour d'autres, il s'agit d'une **aide à long terme** en faveur de la prospérité, de la stabilité et de la sécurité.

- **Dépenses administratives**

Il s'agit des frais de personnel et des dépenses immobilières de chacune des institutions de l'UE, notamment le Parlement européen, le Conseil, la Commission européenne, la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses budgétaires de l'UE sont soumises à un cadre contraignant, à savoir:

- **les traités: le budget de l'UE ne peut pas être en déficit, ce qui signifie que les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses;**
- **un plafond de dépenses, fixé d'un commun accord par les gouvernements et les parlements des États membres. Connu sous le nom de «plafond des ressources propres», il est actuellement fixé à 1,24 % du revenu national brut de l'Union pour les paiements effectués au titre du budget de l'UE, ce qui correspond environ à 293 euros en moyenne par citoyen de l'Union;**
- **un cadre financier pluriannuel établi par le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne, qui contrôle l'évolution du budget de l'Union par catégorie de dépenses au cours d'une période donnée;**
- **un règlement financier adopté par le Conseil et le Parlement, qui énonce les règles relatives à l'établissement, l'exécution, la gestion et l'audit du budget.**

Comment le budget est-il arrêté ?

La Commission, le Parlement et le Conseil ont des rôles et des pouvoirs différents dans l'adoption du budget.

Dans un premier temps, le Conseil adopte le cadre financier pluriannuel, après approbation du Parlement européen, qui se prononce à la majorité de ses membres. Le cadre financier pluriannuel, dont la durée est d'au moins cinq ans, fixe les limites supérieures annuelles (dénommées «plafonds») par rubrique. Les budgets annuels doivent respecter ces plafonds. Il garantit ainsi une planification des dépenses à long terme tout en permettant une flexibilité budgétaire. Le dernier cadre financier pluriannuel couvre la période de sept ans qui va de 2007 à 2013.

La procédure budgétaire annuelle telle qu'elle est établie dans le **traité de Lisbonne** s'étend du 1^{er} septembre au 31 décembre.